

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de réorganisation et d'augmentation des capacités de stockage d'un site de production d'alcool de bouche

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHATEAU MONTIFAUD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Laurent VALLET, Gérant

RCS / SIRET

5 2 7 2 5 0 0 5 4 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
	Situation déclarée	Situation projetée
1.aICPE-Autre ICPE soumise à autorisation		
ICPE 2250 - 2	45 hl d'AP/j, soumis à enregistrement;	76,5 hl d'AP/j, soumis à enregistrement
ICPE 2251- B.1	12 670 hl/an de vin, soumis à déclaration;	26927 hl/an, soumis à enregistrement
ICPE 4718 - 2.b	6,4 t de propane, soumis à déclaration;	12,5 t de propane, soumis à déclaration
ICPE 4755-2a	806,5 m ³ d'alcools, soumis à autorisation;	4058,4 m ³ d'alcools, soumis à autorisation
Loi sur l'Eau 2.1.5.0.2	Surface actuelle : 29 422 m ² ;	Surface projetée : 94 032 m ² , à déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'un projet de réorganisation et d'extension de son site, l'entreprise souhaite :

- augmenter la surface de son site de 29 422 m² à 94 032 m² et y intégrer l'ancienne rue de la ROBINERIE, rétrocées;
- construire trois nouveaux chais de vieillissement ayant chacun une surface 941,67 m² et une QSP de 900 m³;
- augmenter les capacités de stockage de son chai existant n° 1 (de 116,5 m³ à 253,9 m³) et de son chai n°5 (de 600 m³ à 876,7 m³)
- vider son stockage de produits finis actuel (de QSP 90 m³) et construire un nouveau bâtiment de mise en bouteilles de 910 m² dont un local de 380 m² dédié au stockage de QSP 233,8 m³ ;
- implanter un nouvelle cuve de propane de 12,5 t, en remplacement des cuves existantes;
- créer des réseaux de gestion des eaux pluviales et accidentelles pour ses installations existantes et projetées;
- déplacer ses lignes de mise en bouteilles dans le nouveau bâtiment de mise en bouteilles.

Elle profite de ce projet pour régulariser la situation administrative de ses installations de vinification et de distillation :

- elle a franchi le seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2251 avec des cuves de vinification de capacité 26927 hl;
- elle a implanté 2 nouveaux alambics de 25 hl dans sa distillerie existante, sans franchissement de seuil pour la rubrique 2250.

4.2 Objectifs du projet

Afin de permettre l'évolution de son activité, l'entreprise souhaite réorganiser et augmenter la superficie de son site. Les objectifs du présent projet sont :

- l'augmentation de ses capacités de stockage d'alcools avec la création de nouveaux chais et l'augmentation de capacité des chais existants. Dans le cas du chai n°1, l'augmentation de QSP sera principale due à la prise en compte du volume de pineau dans le volume total du chai et du site (ce chai comporte à la fois du pineau et du cognac);
- l'augmentation de ses capacités de mise en bouteilles avec la création d'un nouveau local;
- la réorganisation de ses stockages de matière sèche sans franchir le seuil des 500 t sur le site;
- l'augmentation des capacités de stockage de gaz pour limiter le nombre de livraison et sécuriser le fonctionnement des alambics;
- la régularisation de la situation administrative de ses distilleries et de ses installations de vinification;
- la création d'un réseau de gestion des eaux accidentelles pour ses installations existantes et projetées ;
- la création d'un réseau de gestion et de réutilisation des eaux pluviales pour ses installations existantes et projetées;
- préparer les futurs projets en intégrant dès maintenant les parcelles attenantes dans le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux porteront principalement sur les créations des nouveaux bâtiments, bassins, réseaux et voiries.

Dans sa phase de travaux, le projet comportera la réalisation des points suivants :

- une phase de terrassement;
- la création des bassins de rétention et de gestion des eaux pluviales;
- la construction des réseaux ;
- la construction des bâtiments ;
- la construction des aires de stationnement et de dépotage;
- la clôture du site ;
- l'aménagement intérieur des bâtiments;
- l'aménagement des espaces verts.

L'entreprise prévoit une gestion durable du chantier avec :

- le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur;
- le nettoyage quotidien du chantier;
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins;
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte par des entreprises spécialisées;
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nature des activités réalisées sur le site ne sera pas modifiée. Le site est conçu pour une activité de production de cognac et d'alcools forts, ce qui implique des installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcools, de mise en bouteilles et d'expédition de produits finis conditionnés (alcools).

Dans sa phase d'exploitation le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,
- d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés : d'une fosse d'extinction de 200 m³ et d'un bassin de rétention de 750 m³ pour les eaux accidentelles,
- un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 1 630 m³ et une noue d'infiltration de 600 m³.

Les émissions du site correspondent :

- aux gaz de combustion des alambics et des engins;
- aux eaux de pluie;
- à la part des anges;
- aux eaux sanitaires après traitement.

Les nouveaux chais et le stockage de produits finis respecteront strictement le cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcools de bouche soumis à autorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le domaine appartient à la famille de Monsieur Vallet depuis 6 générations. Au cours de cette histoire, le site a fait l'objet de nombreux échanges avec l'administration. Le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'exploitation le 25 novembre 2008 et d'une demande de bénéfice des droits acquis en 2016.

Il soumit à autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755-2a pour une QSP qui passera de 806,5 m³ à 4077,2 m³. Le site ne franchira pas le seuil SEVESO, ni au titre de la rubrique 4755 et ni via la règle des cumules.

Les installations de vinification à régulariser ont fait passer la capacité de production de 12 670 hl/an à 26927 hl/an et ont franchi le seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2251-B1.

Les autres activités de l'entreprise seront également modifiées mais sans franchissement de seuil.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les trois nouveaux chais auront les caractéristiques suivantes : 39,93 m x 23,78 m = 947,54 m ² ; hauteur sous ferme : 6,5 m; hauteur au faitage : 11,06 m Le nouveau bâtiment de mise en bouteilles, avec le stockage de produits finis aura les caractéristiques suivantes : 25,17 m x (15,1+15,49) m = 380 m ² +390 m ² ; hauteur sous ferme : 12,16 m; hauteur au faitage : 14,2 m. Seront également créés : un bassin de rétention de 750 m ³ , une fosse d'extinction de 200 m ³ et des noues des 1630 m ³ et 600 m ³ .	Les nouveaux chais seront implantés en dehors du périmètre historique. Le projet s'accompagnera d'une augmentation de la surface du site de 29 422 m ² à 94 032 m ² . On notera que 2,7 ha resteront occupés par des vignes.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du site :

36 route d'Archiac
17520 JARNAC - CHAMPAGNE

Les parcelles cadastrales AI 58, 59, 60, 63, 265, 39 et l'ancienne rue de la ROBINERIE rétrocedée seront intégrées au site existant.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 3 3 ' 3 2 " N Lat. 0 0 ° 2 3 ' 0 3 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation le 9 juillet 2009. La dernière déclaration réalisée correspond à une déclaration de bénéfice des droits acquis réalisé le 10 octobre 2016. Ces documents concernaient déjà les activités de vinification, de distillation, le stockage de gaz, le vieillissement d'alcools et la mise en bouteilles d'alcools.

La nature des activités réalisées sur le site n'a pas évolué depuis sa fondation. Il a toujours été destiné à la production d'alcools de bouche.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est une ZNIEFF de type 2 localisée à 4,2 km au nord est du site. Il s'agit de la « VALLÉE DU NÉ ET SES AFFLUENTS », identifiée 540120011.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site protégé le plus proche est l'église SAINT SAUVEUR à 1,1 km à l'ouest du site, dans le bourg de JARNAC-CHAMPAGNE.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas de zone humide recensée. L'étude de délimitation des zones humides conclue à l'absence de zones humides au niveau des emplacements choisis pour le projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site référencé sur base BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est inclus dans la ZRE 1701. L'entreprise ne prévoit pas l'exploitation d'un forage.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de JARNAC - CHAMPAGNE est inscrite dans le périmètre de protection rapprochée (secteur général) de la prise d'eau de COULONGE-SUR-CHARENTE. Toutes les installations seront en rétention. Le projet est compatible avec la servitude AS1 associée à ce captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proches des installations est localisé à 6,5 km au sud-est. Il s'agit du MOULIN DE JUSTICE sur la commune de SAINT PALAIS DU NÉ.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du site est à 4,2 km au nord-est du site. Il s'agit de la zone NATURA référencée FR5400417 dénommée « VALLEE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas la consommation en eaux. Cette consommation, issue du réseau communal, est principalement liée aux besoins sanitaires, au nettoyage des installations et à l'alimentation des équipements de lutte contre les incendies. La consommation annuelle moyenne passera de 1300 m ³ /an à 1 200 m ³ /an. L'entreprise mettra en place un réseau de récupération des eaux pluviales en vue de réutilisation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'entreprise n'exploitera pas de forage et n'infiltrera pas de déchets.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux du projet sera excédentaire en matériaux. Les matériaux produits serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués du site via des filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est dans une zone de corridors diffus. Les espaces non utilisés dans le cadre du projet seront aménagés en espace vert. L'emplacement choisi pour le projet est une ancienne parcelle de vigne qui ne présente pas un intérêt faunistique et floristique important. Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000. L'entreprise n'est pas non plus génératrice de nuisances sonores, de nuisances vibratoires, ni de rejets atmosphériques susceptibles de porter atteinte aux zones protégées les plus proches. Seul le bassin à vinasses est susceptible de générer des odeurs. Toutefois l'éloignement des habitations du bassin et la vidange régulière permettent de réduire les nuisances olfactives. Le projet de l'entreprise n'aura pas d'impact sur la faune et la flore.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'accompagnera d'une consommation d'espace agricole. La superficie du site augmentera de 29 422 m ² à 94 032 m ² avec l'intégration d'anciennes parcelles de vignes dans les limites. Des démarches sont en cours pour faire évoluer le classement de cette zone dans le document d'urbanisme de JARNAC-CHAMPAGNE. Le projet sera réalisé dans la continuité des installations existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente des risques d'incendies, d'explosions et de pollution liés à la présence d'alcools et d'installations de distillation dont la maîtrise sera démontrée dans l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Charente, la commune de JARNAC-CHAMPAGNE est concernée par : • les inondations : le site est localisé en dehors des zones à risques d'inondation; • les mouvements de terrain - Tassements différentiels : le site est localisé dans une zones ou le phénomène de retrait gonflement des argiles est nul; • les phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent) ; • les séismes : Zone de sismicité : 2 (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic augmentera avec le projet : le nombre de poids lourds annuel augmentera de 690 par an à 897 par an avec un maximum journalier de 17 poids lourds par jour. Ce flux est très variable suivant les périodes de l'année.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de vinification, de distillation et de mise en bouteilles ne sont pas des sources de bruits. Les opérations d'évacuation des déchets et notamment le verre brisé sont une source potentielle de bruit. Ces transferts sont réalisés ponctuellement et sur les horaires d'ouverture pour limiter au maximum les impacts du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site a fait l'objet d'une plainte suite aux nuisances générées par son bassin à vinasses : du fait de travaux plus longs que prévus, les vinasses du bassin n'ont pu être évacuées à temps et ont constitué une source de gêne dans le voisinage. Ce problème a disparu dès la fin des travaux et l'évacuation des vinasses. Le système de traitement biologique actuellement utilisé permettra d'éviter que ce problème ne se reproduise.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités sont principalement diurnes. Les activités nocturnes sont réalisées en intérieur. Les éclairages placés en extérieur du site ont été dirigé vers le sol et sont pourvus de détecteurs de mouvements pour limiter la pollution lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les activités du site comportent plusieurs sources d'émissions dans l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les gaz de combustion des alambics et des transports; - la part des anges des stockages d'alcools; - le CO2 issues de la fermentation du raisin; - les poussières issues de la circulation sur les voiries.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'entreprise rejette ses eaux pluviales et ses eaux sanitaires. Les eaux sanitaires des installations existantes sont traitées par une fosse toutes eaux et un nouveau dispositif sera créé pour les nouveaux bureaux. Un réseau de gestion des eaux pluviales sera créé pour traiter les eaux pluviales des installations existantes et projetées. Les eaux pluviales seront infiltrées . Les eaux susceptibles d'être polluées seront traitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant d'être infiltrées ou réutilisées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les activités de vinification et de distillation génèrent des effluents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des vinasses et des eaux de lavage des alambics : 2423 m³/an; - des déchets de vinification : 584 m³/an. <p>Ces effluents sont traités par un procédé biologique avant d'être valorisés pour la fertirrigation d'une plantation de peupliers. Le projet ne modifiera pas la quantité d'effluents produits sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En plus des effluents, les déchets produits par le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des boues issues des séparateurs d'hydrocarbures; - des déchets issus de la ligne de mise en bouteilles; - des déchets ménagers liés au personnel; - des déchets comportant des produits phytosanitaires. <p>Le projet entraînera une augmentation de la production de déchets liés à la mise en bouteilles. Ces déchets sont évacués et valorisés par un prestataire.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des Zones de Présomption de Prescription Archéologique. Les nouveaux bâtiments seront construits dans la continuité et le style des bâtiments existants. Les haies seront implantées le long des limites de propriété. Le projet ne constituera pas une modification importante du paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'accompagne de la consommation d'espace agricole. Des démarches sont en cour pour faire évoluer l'urbanisme dans cette zone. Cette consommation d'espace est liée au développement des activités de l'entreprise dont la nature ne sera pas modifiée par le projet. Les besoins d'espace de stockage d'alcools sont directement liés aux activités viticoles de l'entreprise.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas d'autres projets dans les environs susceptibles de cumuler leurs effets à ceux du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts du projet sont relatifs aux risques technologiques et aux rejets d'eaux pluviales.

Le projet respectera le cahier des charges des chais nouveaux soumis à autorisation.

Le projet comporte la création d'un bassin de rétention de 750 m³ et d'une fosse d'extinction de 200 m³. Les chais existants seront également raccords à ce réseau. La noue de gestions des eaux pluviales de 1630 m³ a été sur-dimensionnée pour permettre la gestion des débordements du bassin de rétention, dans une zone sans danger pour les tiers.

La réserve incendie de 1500 m³ du site permettra de faire face au scénario d'incendie le plus grave.

Pour les rejets d'eaux pluviales, l'entreprise a prévu de les infiltrer directement sur le site avec deux noues de 1630 m³ et 600 m³.

Les eaux susceptibles d'être polluées seront traitées par des séparateurs d'hydrocarbures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme vu sur les points précédents, le site ne sera pas générateur d'effets significatifs sur l'environnement en fonctionnement normal. Les eaux pluviales, principales sources d'effets, seront traitées et infiltrées sur le site.

Pour les écoulements accidentels, le site prévoit d'appliquer les règles définies dans le cahier des charges applicable aux chais soumis à autorisation et notamment de maintenir les différents rejets notamment en cas d'incendie à l'intérieur du site afin de les traiter et de protéger les tiers.

Le projet permettra une amélioration de la gestion des écoulements accidentels, notamment par la reprise des débordements des rétentions internes des chais existants vers la fosse d'extinction et une nouvelle rétention à créer.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 de la demande d'examen au cas par cas Annexe 2 - plan de situation au 1/25000 Annexe 3 - prises de vue en champ proche et lointain Annexe 4 - plan du site avec une bande de 35 m autour du site Annexe 5 - plan de situation avec une bande de 200 m autour du site Annexe 6 - cartographie servitudes - Natura - ZNIEFF... Annexe 7 - plan d'épandage Annexe 8 - Documents relatifs à la modification de l'urbanisme Annexe 9 - étude de gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Jamac - Champagne

le.

22/04/2022

Signature